Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260702-260702_4-DE

# MAIRIE DE DINGE

*CANTON DE COMBOURG*
*DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

**Délibération n° : 260702_4**
**Domaine : 5.2 – Fonctionnement des assemblées.**
**Objet : Création de la Commission de délégations de service public (CDSP) : Conditions de dépôt des listes**

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-six juin 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de quinze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL, Maires-Adjoints,
Corinne PORCHER, Thierry LEMARCHAND, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Hélène BOUNIOL, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hervé TESSIER, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Loeïz GARDAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS : Nathalie TRUET a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ.
Vincent DAUNAY a donné pouvoir à M Fabrice QUEMERAIS
Camille LOPEZ a donné pouvoir à Mme Françoise HAMONOU

Secrétaire de séance : Thierry LEMARCHAND

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1** : DECIDE de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT comme suit :

- Les listes comprendront les noms et prénoms des élus candidats ainsi que s'ils candidatent en qualité de titulaires ou de suppléants ;
- Les listes pourront comprendre moins de nom que de postes à pourvoir (3 titulaires et 3 suppléants) ;
- Les listes seront déposées au cours de la séance au sein de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la CDSP, étant précisé que l'élection aura lieu après une suspension de séance permettant au conseil municipal d'en prendre connaissance.

**Adopté à l'unanimité**
**La Maire**